

BRÈVES INFORMATIONS

AVANTAGES EN NATURE ENERGIE

Le service qui gère les Avantages en Nature Energie (ANE) s'est restructuré.

Il n'y a plus qu'une seule agence dénommée **ANGANE**.

(Agence Nationale de Gestion des Avantages en Nature Energies)

Agence Nationale de Gestion
des Avantages en Nature Energies
2 rue Vasco de Gama, Bat C
44800 Saint-Herblain – France



Vous disposez de plusieurs moyens pour joindre ce service qui gère les Avantages en Nature Energie (tarifs particuliers ou tarifs agents) des retraités des IEG :

- Par téléphone au **09 69 39 58 60** les lundis, mercredis et vendredis, de 8 h 30 à 12 h.
- Par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Par internet : angane@enedis-grdf.fr.

N'oubliez pas d'indiquer sur vos demandes effectuées par internet ou par courrier :

- L'objet de votre demande
- Le département de la résidence concernée
- Vos coordonnées postales
- Votre matricule de retraité(e) (que vous trouvez sur votre feuille de pension)

Rappel :

- Pour un changement de lieu de résidence principale, signalez ce changement à la CNIEG (02 40 84 01 84 ou sur votre compte si vous en avez ouvert un) qui communiquera ce changement d'adresse à ANGANE qui vous enverra les documents à remplir.
- Pour une acquisition d'une résidence secondaire, contactez directement ANGANE.

Concernant les avantages en nature, ne cédez à aucune proposition de qui que ce soit !

La seule règle à appliquer est :

- L'électricité chez EDF
- Le gaz chez ENGIE

Si vous prenez l'électricité et le gaz, à EDF : vous perdez le tarif agent pour le gaz !

Si vous prenez le gaz et l'électricité à ENGIE, vous perdez le tarif agent pour l'électricité !

